

contacts, localiser une source d'approvisionnement aux États-Unis, tandis qu'un acheteur, aux États-Unis, négociera avec un trafiquant canadien qui a réussi à obtenir une provision de stupéfiants, peut-être d'une source américaine.

C'est donc s'abuser que de penser à un mouvement régulier qui s'effectue en tout temps selon des méthodes normales et constantes. Il y a des tendances, mais beaucoup d'irrégularité.

Pour les mêmes raisons, les prix, qui dépendent de l'offre et de la demande au point même de la livraison et d'autres circonstances éventuelles, peuvent varier considérablement à travers le Canada et même au sein d'une même ville.

Je le fais remarquer afin que les membres du Comité comprennent pourquoi il m'est impossible, en donnant un aperçu succinct du trafic, d'être aussi précis qu'ils le souhaiteraient. Je parlerai de tendances générales, bien que ces tendances soient l'objet d'exceptions qui puissent parfois sembler être presque des contradictions.

Pendant de longues années, la plus grande partie des approvisionnements illicites de stupéfiants entrait au Canada par nos ports de mer. Il n'en est plus ainsi. Aujourd'hui, le mouvement général des stupéfiants part des États-Unis pour se rendre dans l'est du Canada.

Dans le passé, l'opium, la morphine et l'héroïne étaient tour à tour les drogues habituelles utilisées par les toxicomanes. A l'heure actuelle, c'est l'héroïne qui constitue la quasi-totalité du trafic illicite des stupéfiants.

Dans d'autres pays, par exemple les États-Unis, le Mexique et l'Angleterre, la drogue *cannabis sativa*, chanvre indien, ou hachisch, présente un problème considérable aux autorités chargées de faire exécuter la loi. Actuellement, cette drogue ne pose pas de problème au Canada. Quelques saisies isolées ont été opérées; mais il s'agissait de visiteurs venus au pays ou, dans un ou deux cas, de Canadiens qui avaient pris l'habitude de cette drogue pendant leur séjour en d'autres pays.

J'ai dit que le mouvement général des stupéfiants se fait, à l'heure actuelle, des États-Unis au Canada. A ce niveau, c'est-à-dire au niveau de l'importateur canadien, d'assez fortes quantités de stupéfiants passent de main en main, des quantités qui varient de quelques onces à un kilogramme ou plus. Cette drogue,—et je parle de l'héroïne, source habituelle de l'accoutumance,—si elle pouvait être importée légalement, vaudrait environ \$12.00 l'once. Dans le trafic illicite, ce prix, c'est-à-dire celui que l'importateur canadien paie lorsqu'il va chercher et acheter la drogue aux États-Unis, est d'environ \$300.00.

Afin de faire comprendre aux membres du Comité la difficulté, je dirais même l'impossibilité de fermer à ces importations les milliers de milles de frontière amicale entre le Canada et les États-Unis, je vous présente en ce moment une boîte d'un kilo.

L'hon. M. BAIRD: Deux livres et deux onces?

Le commissaire NICHOLSON: Oui, à peu près deux livres et deux onces.

Cette boîte d'un kilogramme, si on la remplissait d'héroïne, contiendrait un peu plus de 35 onces et coûterait à l'importateur \$11,000 environ. D'ordinaire, cet importateur la revendra en plus petits emballages qui lui rapporteront de \$19,250 à \$28,000. Son profit sera encore plus grand s'il peut, avant de la vendre, adultérer la drogue.

L'hon. M. HOWDEN: Avec quoi l'adultérera-t-il?

Le commissaire NICHOLSON: Avec du lait de sucre ou lactose. Il est intéressant de noter que, à ce moment-là, la boîte d'un kilogramme contiendra assez d'héroïne pour près de 60,000 injections.

D'habitude, l'importateur vend sa marchandise par onces aux trafiquants locaux. La bouteille que je vous montre en ce moment peut contenir une once d'héroïne. Le trafiquant local devra payer pour elle de \$550 à \$800.